



**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité
du Service Public de l'Assainissement
Non Collectif
(RPQS-ANC)**

Exercice 2019

1. Présentation du territoire desservi

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen (LBN)**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Territoire desservi : **29 communes**

Amné en Champagne, Auvers sous Montfaucon, Avesse, Brains sur Gée, Brulon, Chantenay-Villedieu, Chassillé, Chemiré en Charnie, Chevillé, Coulans sur Gée, Crannes en Champagne, Épineu le Chevreuil, Fontenay sur Vègre, Joué en Charnie, Longnes, Loué, Maigné, Mareil en Champagne, Noyen sur Sarthe, Pirmil, Poillé sur Vègre, Saint Christophe en Champagne, Saint Denis d'Orques, Saint Ouen en Champagne, Saint Pierre des Bois, Tassé, Tassillé, Vallon sur Gée, Viré en Champagne.

Autres champs d'action

Depuis le 17 octobre 2015, les agents du SPANC de la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen (LBN), interviennent également sur le territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise (4C).

Une convention d'entente intercommunale d'une durée de 5 ans, a été délibérée et approuvée par les deux conseils communautaires.

En 2017 malgré la fusion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise avec la Communauté de Communes du Pays de Sillé (4CPS), le champ d'intervention ne couvrira que l'ex-territoire de la Champagne Conlinoise, l'ex Pays de Sillé étant toujours en contrat de prestation.

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Territoire desservi : **25 communes**

Bernay en Champagne, Conlie, Cures, Degré, Domfront en Champagne, La Chapelle-saint-Fray, La Quinte, Lavardin, Mézières-sous Lavardin, Neuwillalais, Neuvy-en-Champagne, Ruillé-en-Champagne, Saint-Symphorien, Sainte-Sabine-sur-Longève, Tennie, Crissé, Le Grez, Mont Saint Jean, Neuville-en-Charnie, Parennes, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez-en-Champagne, Saint-Rémy-de-Sillé, Sillé-L-Guillaume.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie** sur le territoire de LBN.

Le service est exploité en **régie** sur le territoire de la 4C, avec une mise à disposition des agents du SPANC de LBN.

La 4CPS reste en charge de l'administration des dossiers.

Estimation de la population desservie

Le SPANC sur le territoire de LBN totalise environ 3 650 dispositifs d'assainissement non-collectif.

Le SPANC sur le territoire de la 4CPS totalise environ 3 080 dispositifs d'assainissement non-collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	10
10	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	10
20	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	20
20	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	20
20	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien lors des transactions immobilières	20
20	Contrôle de dépollution des installations d'assainissement non collectif existantes et de connexion lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	20
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif **2019 du service est égal à 100.**

2. Les événements de l'année 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les agents du SPANC de LBN interviennent sur les 25 communes du territoire de la 4CPS, soit un champ d'intervention totalisant 54 communes et environ 6 000 installations d'assainissements autonomes.

L'extension à ce nouveau périmètre a eu notamment pour effet un nouvel accroissement des demandes de contrôles pour les ventes et des contrôles de neufs ou réhabilités

La Convention d'aide passée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a permis en 2019 de monter 7 dossiers d'aide à la réhabilitation, d'installation d'assainissement autonome.

Cela porte le total à 59 foyers aidés en 3 années de convention avec l'agence de l'eau

En 2019 a débuté le 11^{ème} programme (2019-2024) de l'agence de l'eau.

Ce programme modifie notamment les conventions de mandat d'aides aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes, ainsi que les modalités de subventions aux collectivités.

Les usagers sont désormais subventionnés à hauteur de 30 % du montant totale des travaux + étude, plafonné à 8 500 Euros TTC.

Les aides aux collectivités sur les contrôles du neufs disparaissent, elles sont remplacées par une aide de 150 Euros par installations entrant dans le cadre de la convention de mandat.

3. La relation à l'utilisateur – les moyens humains

La gestion quotidienne administrative et technique est composée d'une équipe 2 agents, soit 1.3 Equivalents Temps Pleins, renforcé par les 2 agents du secrétariat accueil et comptabilité.

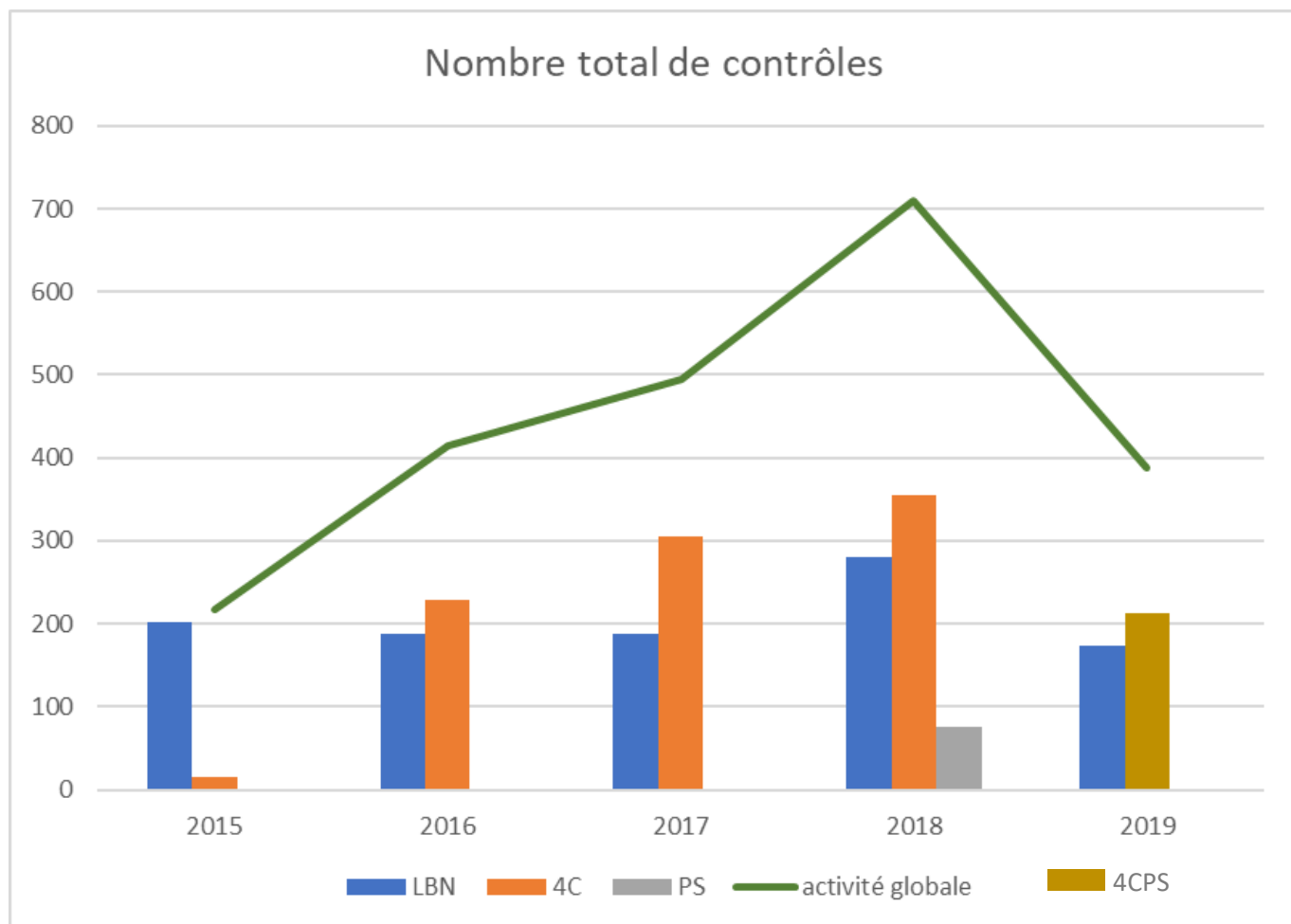
Un agent a été arrêté sur une période de 3 mois consécutive dans le courant de l'année.

Deux agents en contrat à durée déterminée ont donc été recrutés, mais leur besoin de formation n'a pas permis de maintenir les 100 % d'efficacité du service.

En moyenne, en 2019, l'ensemble des tâches du service a donc assuré par 1.3 Equivalents Temps Pleins.

4. Indicateurs de performance sur l'activité de l'année 2019

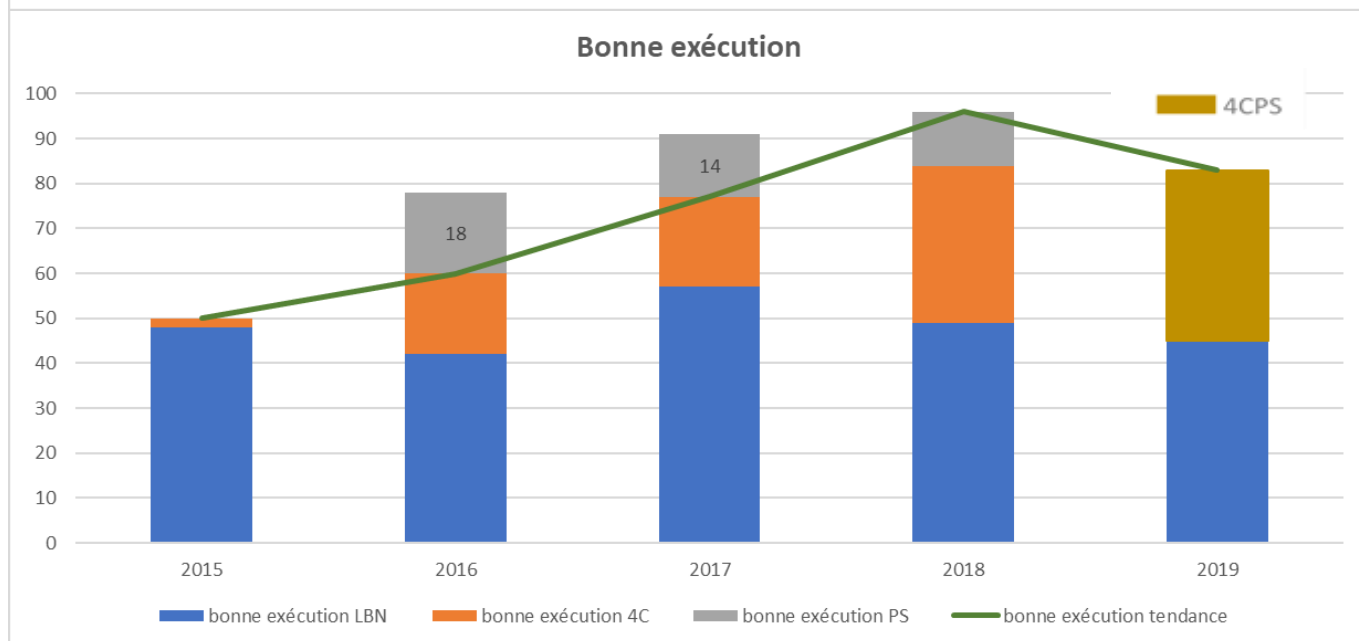
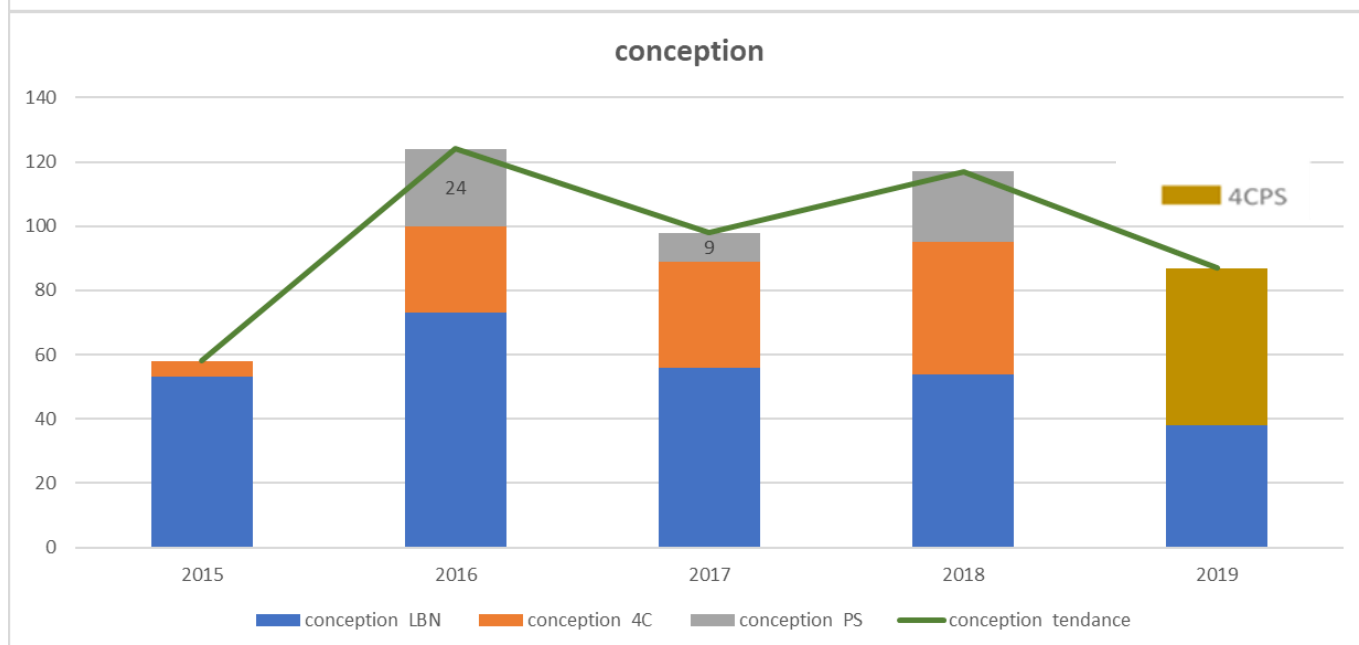
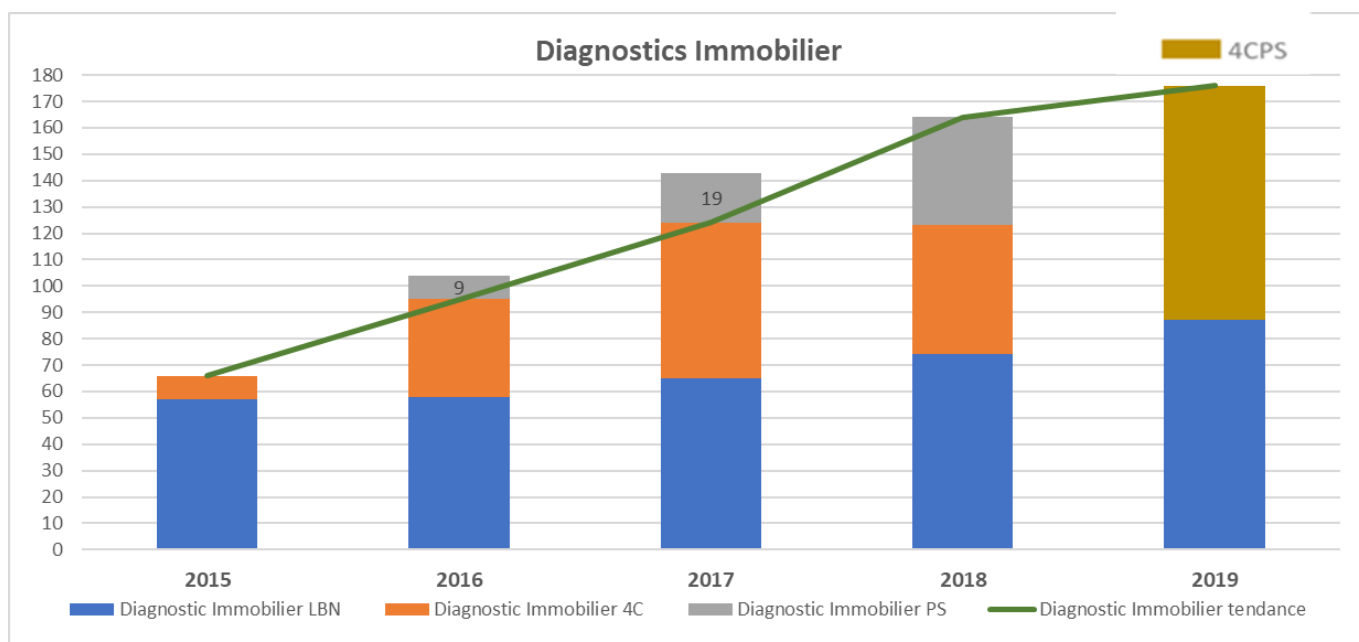
Bilan général de l'activité



Le bond d'activité observé en 2018, s'expliquait notamment sur la présence de 2 techniciens confirmés sur le dernier trimestre et donc par le lancement d'un grand nombre de contrôles périodique de bon fonctionnement sur cette période.

Cette opération n'a malheureusement pu être répétée en 2019, en l'absence de la technicienne titulaire et pour les raisons exprimées au chapitre 3.

Bilan d'activité ; Demandes ponctuelles



En conclusion, nous observons d'année en année, une augmentation constante du nombre de contrôles pour les ventes de biens.

La hausse du nombre de contrôles de conception sur le territoire de LBN en 2016, correspond à l'année de mise en place de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau.

Entre **2015 et 2017** l'activité du service a augmenté de :

- **+ 88 % sur les diagnostics immobiliers**
- **+ 53 % sur les contrôles de conception**
- **+ 54 % sur les contrôles de bonne exécution**

En **2018**, depuis l'extension à l'ensemble de la 4CPS, l'activité du service a de nouveau augmenté de :

- **+ 32 % sur les diagnostics immobiliers**
- **+ 31.5 % sur les contrôles de conception**
- **+ 25 % sur les contrôles de bonne exécution**

En **2019**, l'activité du service a été la suivante :

- **+ 7.5 % sur les diagnostics immobiliers**
- **- 25.5 % sur les contrôles de conception**
- **- 13.5 % sur les contrôles de bonne exécution**

Bilan d'activité ; Contrôles de bon fonctionnement

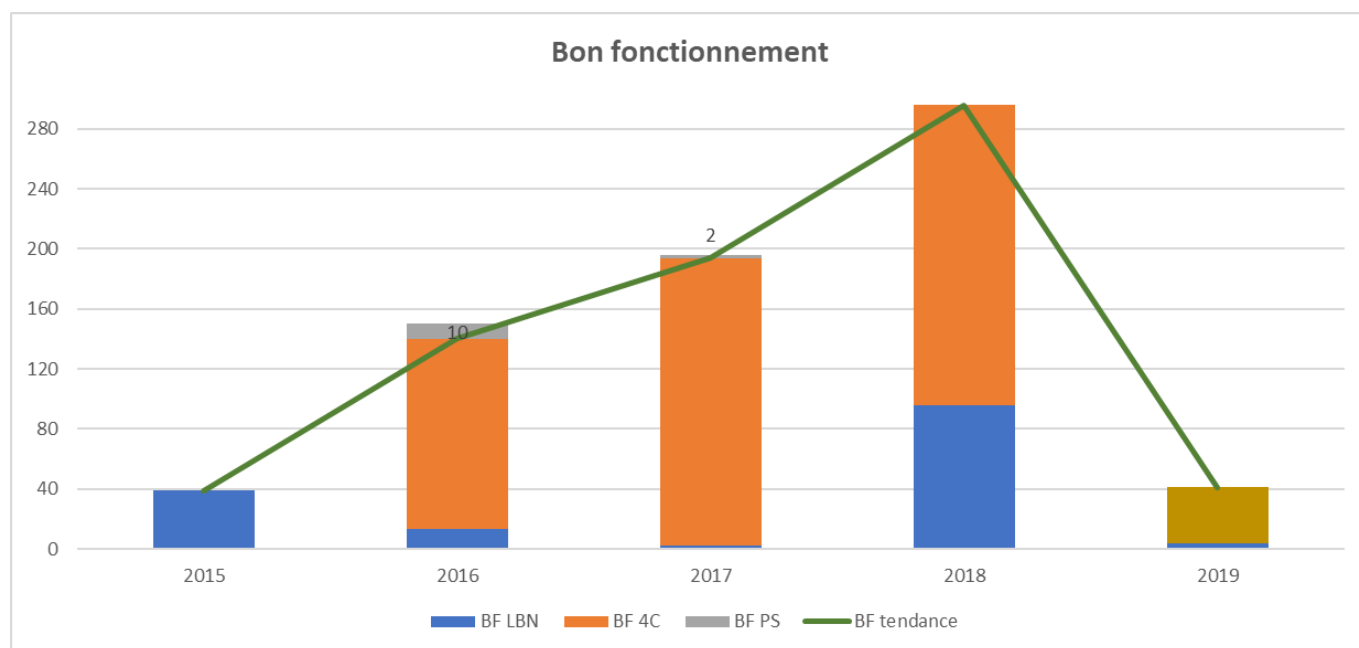
Pour rappel la fréquence de passage des contrôles de bon fonctionnement est la suivante :

- **Installation adaptée (Priorité 3) : 10 ans**

- **Installation non conforme, article 4 cas C (Priorité 2) : 9 ans pour la 4CPS et 8 ans pour LBN**

- **Installation non conforme, article 4 cas A > danger pour la santé des personnes (Priorité 1) : 8 ans**

- **Absence d'installation, non-respect de l'article 1331-1-1 du code de la santé publique (Priorité 1) : 8 ans**



Entre **2016 et 2017** l'activité du service a **augmenté de 38 %**.

Entre **2017 et 2018** l'activité du service a **augmenté de 53 %**. Cette forte augmentation des contrôles de bon fonctionnement sur le territoire de LBN s'explique par le changement de fréquence de contrôles sur les installations non conformes.

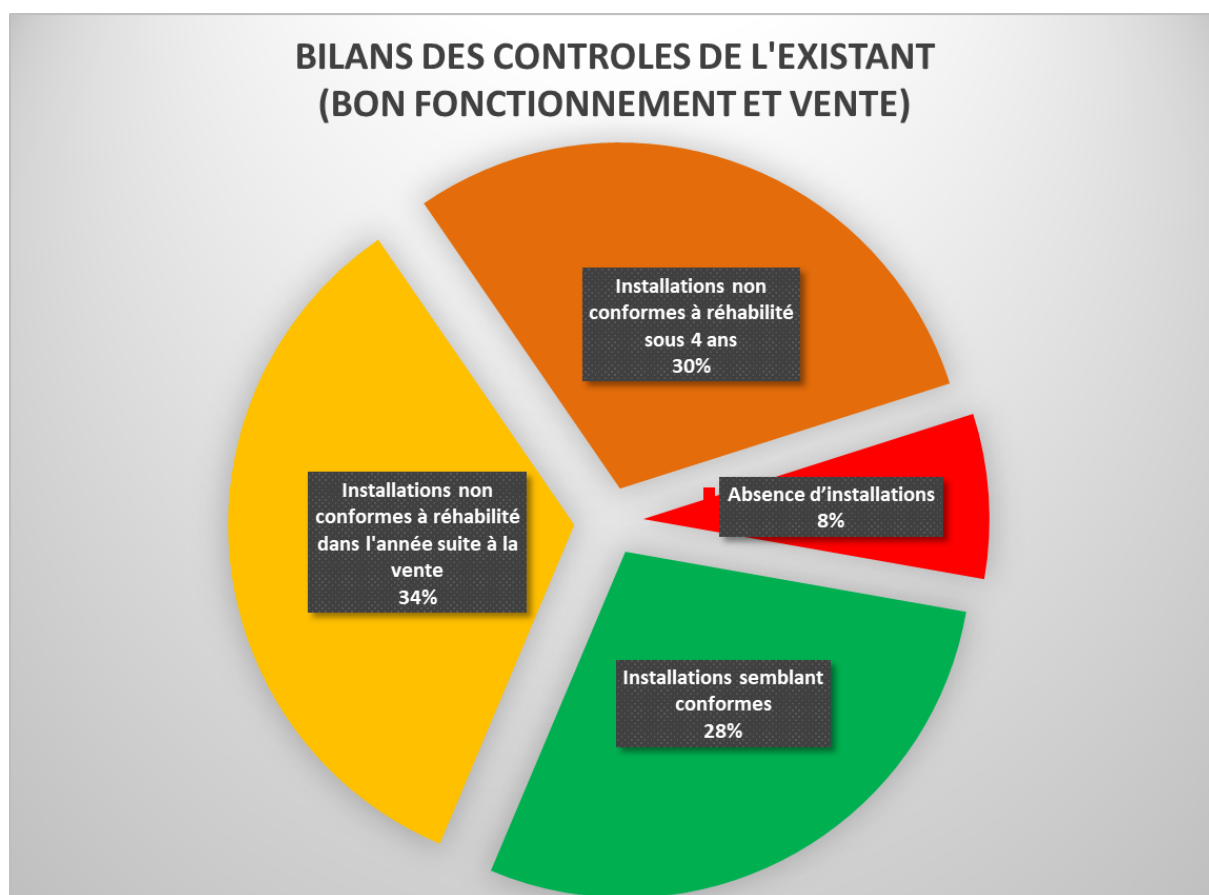
En **2019** la baisse du nombre de ces contrôles s'explique surtout par l'absence de la technicienne titulaire et pour les raisons exprimées au chapitre 3.

Bilan d'activité ; Résultat des contrôles

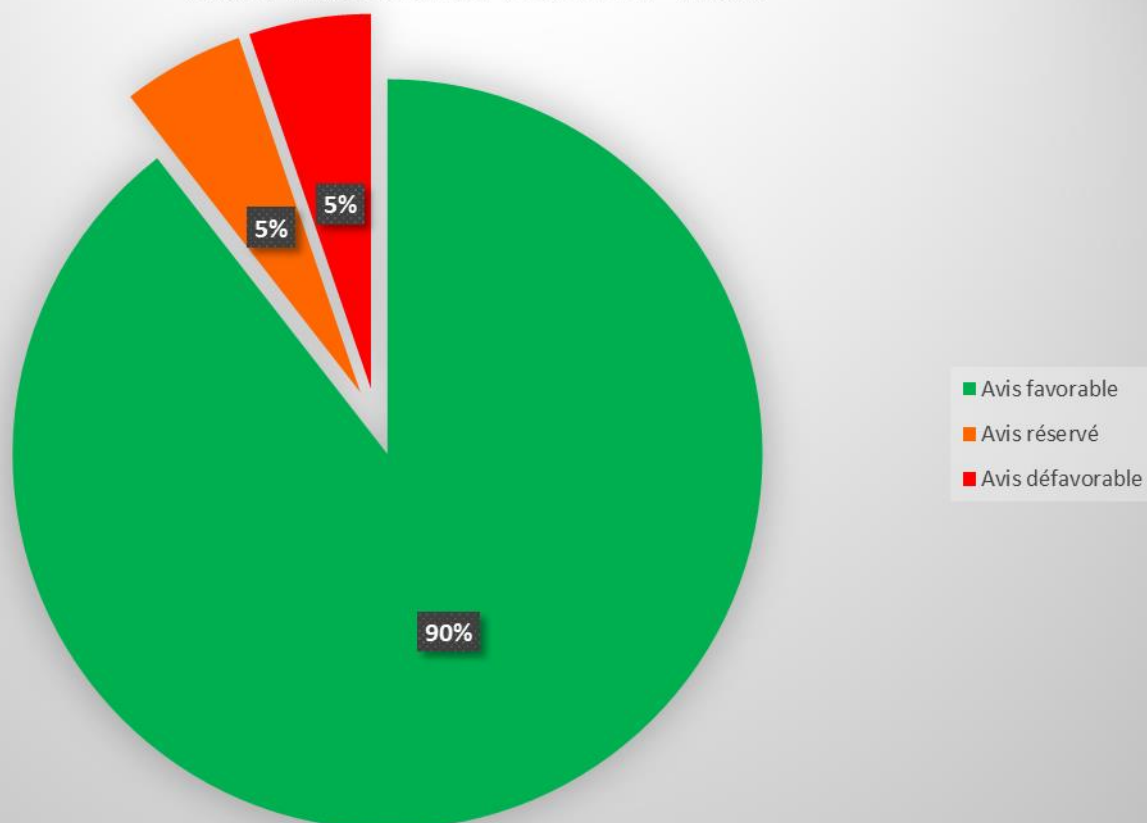
Territoire de Loué Brûlon Noyen

Pour rappel la classification des installations est faite conformément à l'arrêté du 27 avril 2012, soit une:

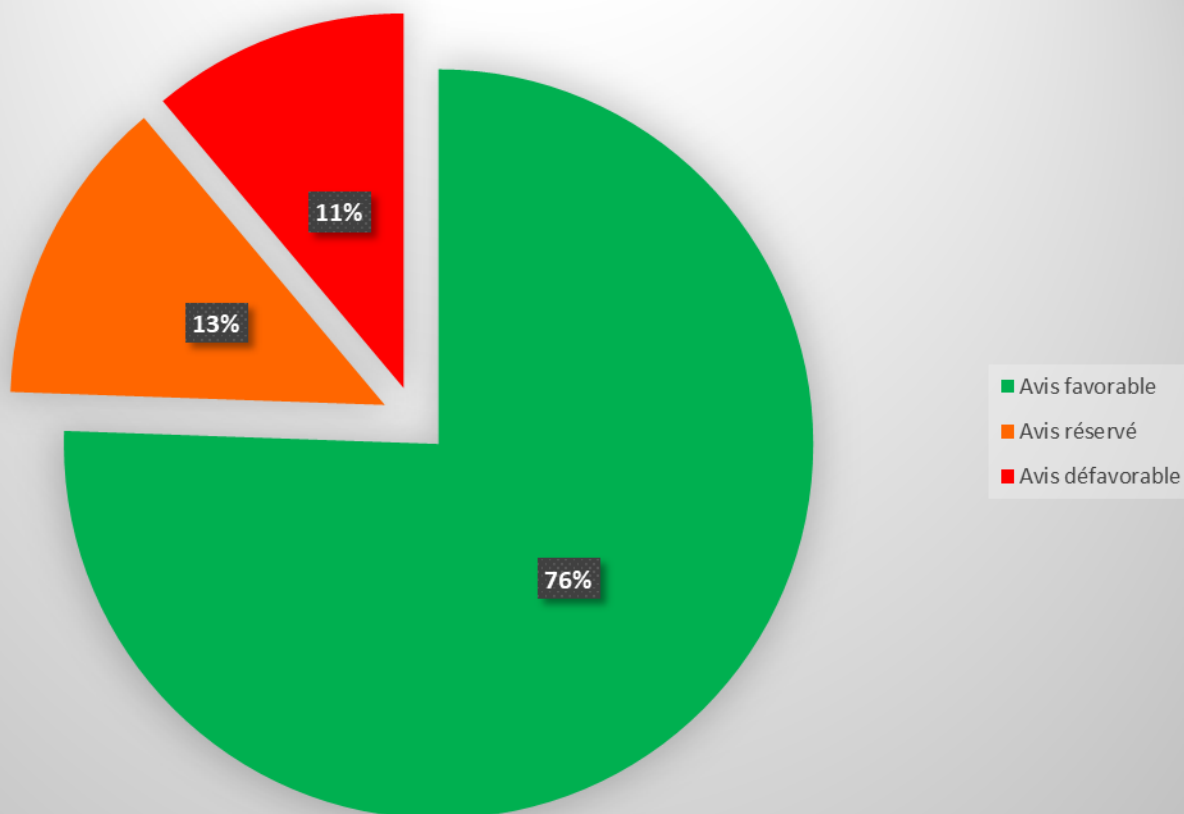
- **Absence d'installation, est soumise à mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais**
- **Installation non conforme, avec risque sanitaire ou environnemental avéré est soumise à un délai de 4 ans pour la remise en conformité ou 1 an après la vente du logement**
- **Installation non conforme, sans risque sanitaire ou environnemental, n'a pas de délai de remise en conformité, sauf si le logement est vendu l'acquéreur aura 1 an**
- **Installation adaptée, est soumise à de simples recommandations pour l'entretien et un meilleur fonctionnement**



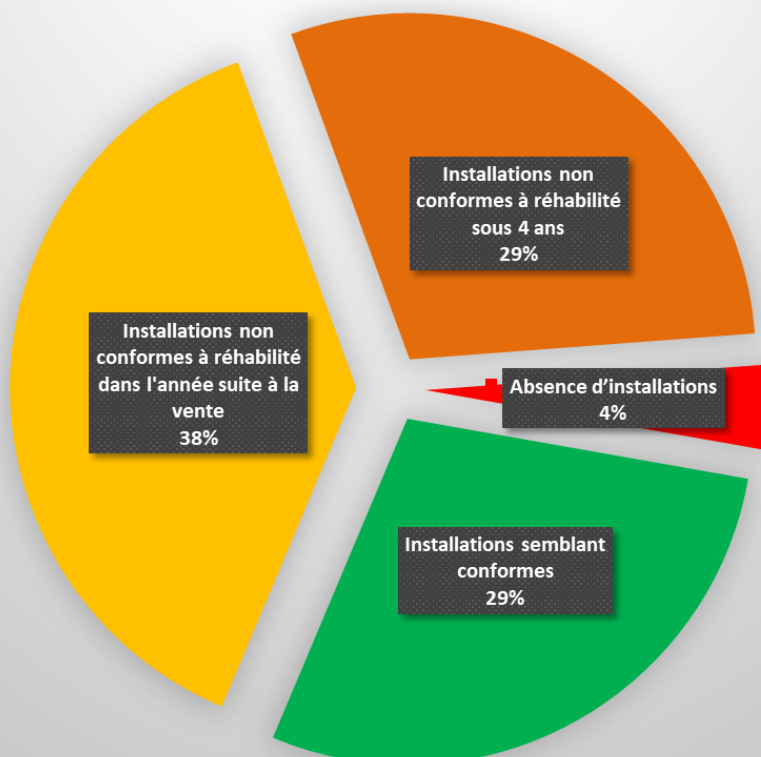
CONTRÔLES DE CONCEPTION



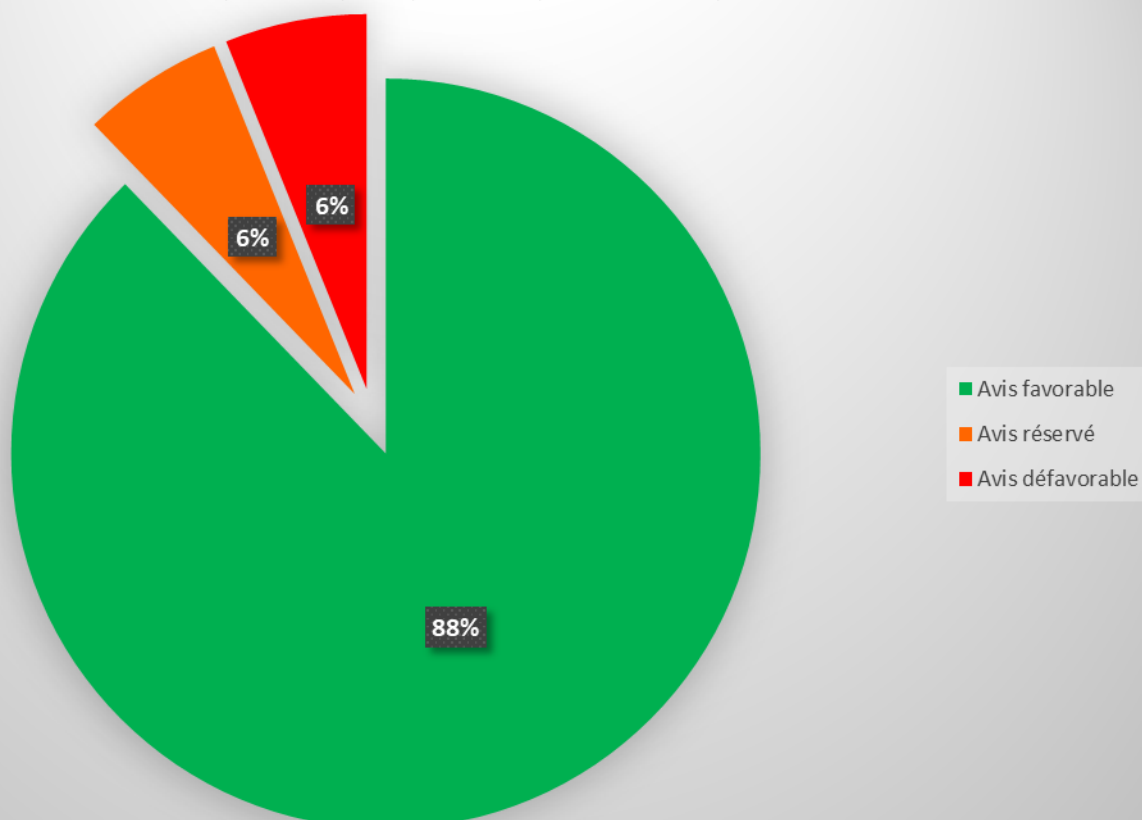
CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION DE TRAVAUX



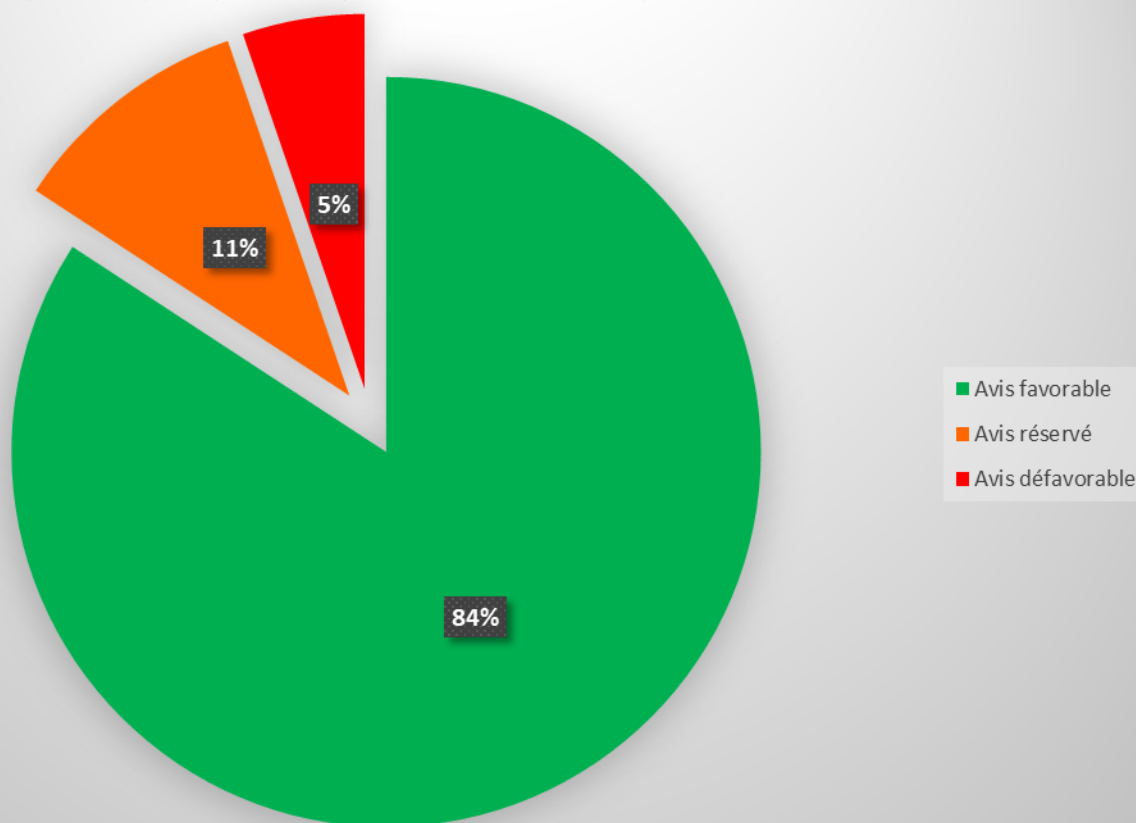
BILANS DES CONTROLES DE L'EXISTANT (BON FONCTIONNEMENT ET VENTE)



CONTRÔLES DE CONCEPTION



CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION DE TRAVAUX



5. Tarification des prestations d'assainissement non collectif

Modalités de tarification

Les tarifs applicables ont été délibérés et approuvés par les conseils communautaires respectifs.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Tarification à l'usager des interventions réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/09/2018 effective à compter du 01/10/2018 fixant la modification du règlement de service.
- Délibération du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la modification du tarif du diagnostic immobilier et l'ajout du tarif pour les contrôles de conception dans le cadre du montage du dossier d'aide à la réhabilitation AELB.
- En annexe 1 sont présentés les tarifs applicables pour l'année 2019

Tarification à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé des interventions réalisées sur le territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/09/2015 effective à compter du 17/10/2015 fixant l'adoption de la convention d'entente du SPANC.
- Délibération du 04/12/2017 avec effet rétroactif à compter du 01/01/2017 fixant l'adoption de la convention d'entente du SPANC.
- En annexe 1 sont présentés les tarifs applicables pour l'année 2019

6. Dépenses et Recettes d'exploitation (en €)

Section Fonctionnement

Dépenses

La **dépense principale** de ce budget concerne la rémunération des techniciens.

Comme pour 2018, l'année 2019 comporte le subventionnement de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des systèmes d'assainissements non collectif.

L'autre dépense correspond aux subventions Agence de l'eau que nous redistribuons aux usagers (dépense de fonctionnement compte 67) effectuant des travaux de réhabilitation de leur assainissement et entrant dans le cadre de la convention de mandat.

Ces dépenses correspondent aux recettes provenant de l'Agence de l'eau (voir section recette de fonctionnement, compte 77)).

Chap/ art	Libellé	Réalisé 2019	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	
011	Charges à caractère général	2 630,16	
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	584,78	
6064	Fournitures administratives		
6066	Carburants	575,92	
6068	Autres matières et fournitures		
611	Sous-traitance générale		
613	Locations		
6155	Entretiens biens mobiliers	347,22	Entretien du véhicule de service
6156	Maintenance	745,50	Maintenance logiciel SPANC et mise à jour des fichiers
618	Divers	48,00	Abonnement magazine SPANC
622	Rémunérations d'interimaires		
623	Catalogues et imprimés		
625	Voyages et déplacements	178,74	
626	Frais d'affranchissement et de télécommunications	150,00	
627	Services bancaires		
628	Divers		
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 393,29	
621	Autres personnels extérieurs	45 393,29	
647	Autres charges sociales		
023	Virement de la section d'investissement	0,00	
023	Virement de la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 854,15	
6811	Dotations aux amortissements	1 854,15	
65	Autres charges de gestion courante	318,74	
6541	Créances admises en non valeur	318,74	
66	Charges financières	0,00	
66111	Intérêts	0,00	
67	Charges exceptionnelles	69 439,57	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 620,00	
6742	Subventions exceptionnelles	59 819,57	Reversement des subventions de l'agence de l'eau
678	Autres charges exceptionnelles		
Total des dépenses de fonctionnement		119 635,91	

Recettes

Sur les recettes, l'objectif fixé au niveau des contrôles à effectuer sur les installations d'assainissement non collectif était ambitieux, néanmoins nous observons une forte baisse comparée à l'année précédente (*1 agent en arrêt maladie et difficulté de recrutement*).

Chap/ art	Libellé	Réalisé 2019	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	444,66	
002	Résultat d'exploitation reporté	444,66	
013	Atténuations de charges	1 501,50	
64198	Remboursement	1 501,50	
70	Ventes de produits	34 850,00	
7062	Prestations de services	34 850,00	avec 230 contrôles programmés d'ici le 31/12
7068	Autres prestations		
74	Subventions d'exploitation	3 450,00	
74	Subvention et participation (agence de l'eau)	3 450,00	
74	Participations Agence de l'Eau (Contrôles)		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
757	Redevances versées par les concessionnaires		
77	Produits exceptionnels	99 936,78	
771	Produits exceptionnels	150,00	
774	Subventions exceptionnelles	99 775,00	Perception des subventions de l'agence de l'eau
778	Autres produits exceptionnels	11,78	
Total des recettes de fonctionnement		140 182,94	

En 2019 les fonds perçus de l'Agence de l'eau via la convention de mandat sont de 99 775 € pour un reversement de 59 819,57 € aux usagers (décalage dû au temps d'instruction des dossiers de subventions).

Le compte 74 correspond au versement de l'Agence de l'eau à la collectivité pour le travail effectué sur la convention de mandat d'aide financière aux particuliers.

Détail sur les subventions :

Subventions perçues par LBN pour l'animation depuis 2016, dans le cadre de la convention de Mandat passée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

N° de tranche	Notification	Subvention perçue	Reste à percevoir
1	2 640.00 €	2 640.00 €	0.00 €
2	3 840.00 €	3 840.00 €	0.00 €
3	2 400.00 €	2 400.00 €	0.00 €
4	4 800.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
5	4 500.00 €	2 250.00 €	2 250.00 €
Total	18 180.00 €	13 530.00 €	4 650.00 €

Subventions versées par LBN pour l'aide à la réhabilitation des ANC depuis 2016, dans le cadre de la convention de Mandat passée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

N° de tranche	Notification Subvention	Subvention perçue	Reste à percevoir	Reversement effectué
1	45 951.62 €	45 951.62 €	0.00 €	45 731.51 €
2	71 603.14 €	71 603.14 €	0.00 €	71 543.14 €
3	43 245.60 €	43 245.60 €	0.00 €	43 245.58 €
4	69 874.77 €	64 774.77 €	5 100.00 €	64 774.77 €
5	38 250.00 €	4 833.90 €	33 416.10 €	2 550.00 €
Total	268 925.13 €	230 409.03 €	38 516.10 €	227 845.00 €

7. Section investissements

Dépenses

Les dépenses d'investissements réalisées en 2019 ont été l'acquisition d'une nouvelle tablette nomade, ainsi que le remboursement de l'avance du budget principal.

Chap/art	Libellé	Réalisé 2019	Commentaires
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
2183	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition		
2188	Autres (achat tablette informatique)		
16	Emprunts et dettes assimilées	34 400,00	
1687	Autres dettes	34 400,00	remboursement de l'avance au budget principal
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
2051	Concessions et droits similaires		
21	Immobilisations corporelles	1 829,72	
218	Autres immobilisations corporelles	1 829,72	Fourniture et installation tablette + véhicule
Total des dépenses d'investissement		36 229,72	

Recettes

En recettes, nous avons 2 105 € et 64 400 € pour une avance de trésorerie du budget principal.

Chap/art	Libellé	Réalisé 2019	Commentaires
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 074,15	
001	Résultat d'investissement reporté	66 074,15	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 854,15	
2805	Concessions et droits similaires		
2818	Autres	1 854,15	
10	Dotations, fonds divers et réserves	319,83	
10222	FCTVA	319,83	
1068	Autres réserves		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
1641	Emprunt		
1687	Autres dettes		
Total des recettes d'investissement		68 248,13	

Résultat des deux sections du budget SPANC

		Réalisé 2019
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	139 738,28 €
	Dépenses d'exploitation	119 635,91 €
	Résultat d'exploitation	20 102,37 €
	Report année n-1	444,66 €
	Résultat global de fonctionnement	20 547,03 €
Investissement	Recettes d'investissement	2 173,98 €
	(dont avance de trésorerie)	0,00 €
	Dépenses d'investissement	36 229,72 €
	(dont remboursement avance trésorerie)	34 400,00 €
	Solde d'investissement	-34 055,74 €
	Report année n-1	66 074,15 €
	Résultat global d'investissement	32 018,41 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement		0,00 €
Affectation de résultat	1068 Titre de recette (si besoin de financement)	0,00 €
	002 Report de fonctionnement	20 547,03 €
	001 Report d'investissement	32 018,41 €
Résultat global cumulé		52 565,44 €

L'année 2019 affiche un résultat positif de 52 565.44 €.

Ce résultat s'explique par le versement des subventions agence de l'eau à destination des usagers qui sont parfois redistribuées avec un léger décalage et également par l'apport en trésorerie du budget principal, qui a été de 64 400 € en 2019, et ce afin de faire face aux dépenses. Ce montant devra être restitué courant 2020.

Sur ce budget, 95% de la dépense est représenté par de la charge de personnel.

Bilan d'activité : conclusion

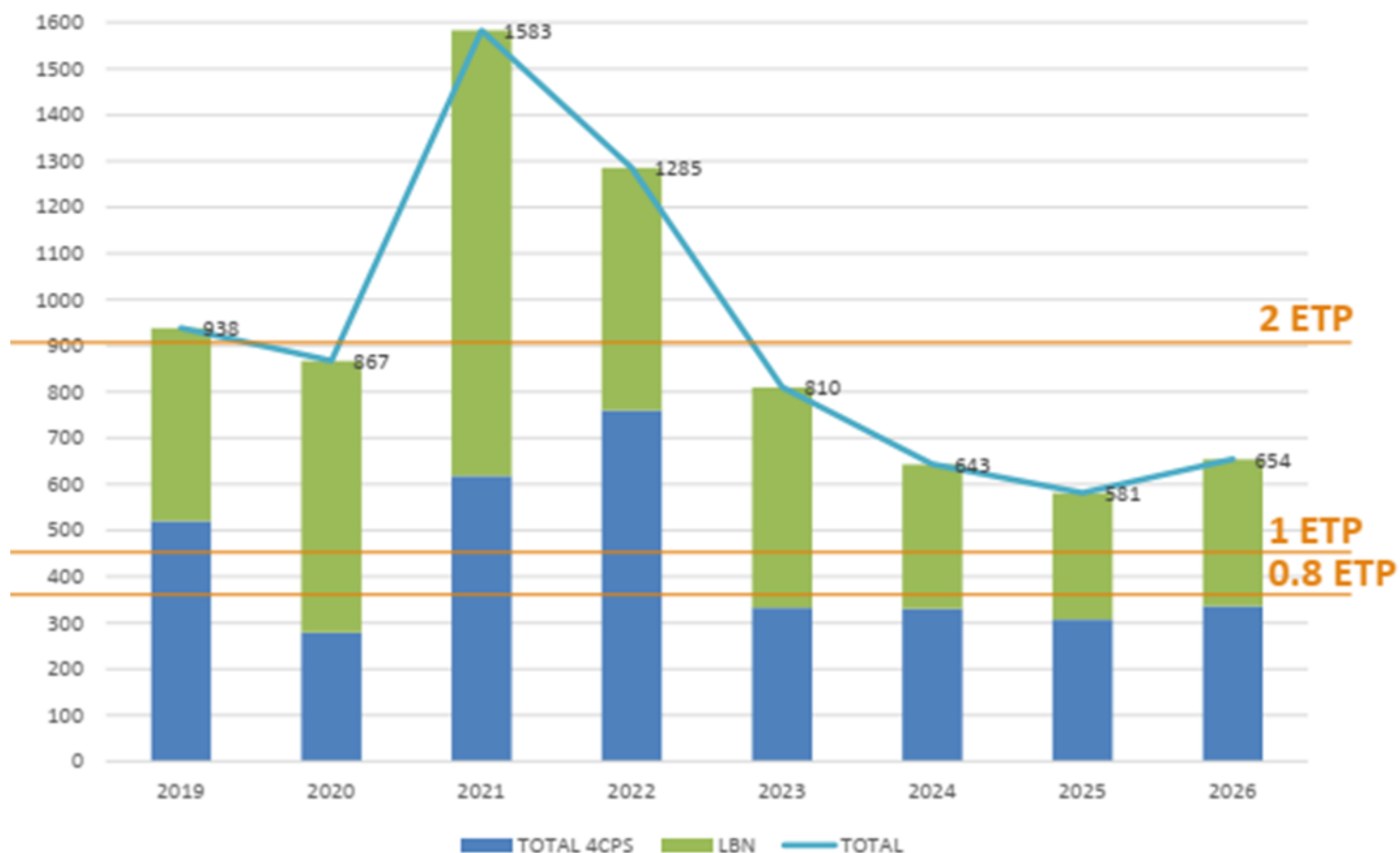
La baisse du nombre de contrôle de bon fonctionnement est principalement due à l'absence de la technicienne titulaire sur une partie de l'année et sur le fait du manque de formation des remplaçants.

L'accroissement constant des demandes pour les ventes de biens oblige également le service à garder plus de disponibilité pour les usagers.

La technicienne titulaire ayant demandé sa mutation, le recrutement d'un technicien est à faire en 2020.

L'augmentation du nombre de contrôle périodique prévus à partir de 2020, fait qu'il sera également envisagé le recrutement d'un second technicien.

Prévisionnel d'activité 2019-2026



La surcharge de travail prévue en 2021 et 2022, sera lissée sur les années suivantes afin d'assurer une activité suffisante au service.

ANNEXES

➤ Annexe 1

Tarification à l'usager des interventions réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen

Redevances pour la gestion du SPANC à compter du 01 janvier 2019

Installations neuves ou réhabilitées :

Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées, relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	65 €
Contrôle de conception et montage du dossier des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées, relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal), bénéficiant d'une subvention agence de l'eau sous conventionnement.	90 €
Contrôle de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées, relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	80 €
Contrôle de bonne exécution complémentaire des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées, relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	40 €

Installations existantes :

Diagnostic initial ou Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	80 €
Diagnostic lors de cessions immobilières des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	115 €
Contrôle de dépollution des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal) et de connexion lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	65 €

➤ Annexe 2

Tarification à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé des interventions réalisées sur le territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Installations neuves ou réhabilitées :

Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	65 €
Contrôle de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	75 €
Contrôle de bonne exécution complémentaire des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif neuves ou réhabilitées relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	40 €

Installations existantes :

Diagnostic initial ou Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	75 €
Diagnostic lors de cessions immobilières des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal)	100 €
Contrôle de dépollution des installations d'assainissement non collectif ou semi collectif existantes relatif aux maisons à usage d'habitation d'une seule famille ou relatif aux autres immeubles (usage commercial, industriel ou artisanal) et de connexion lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	65 €